

LE BUDGET EUROPEEN DANS L'IMPASSE

Les négociations de la dernière chance sur le budget européen ont échoué lundi. Le Conseil et le Parlement européen n'ont en effet pas réussi à trouver de compromis avant que n'expire, à minuit, le délai fixé pour permettre à l'Union Européenne de disposer d'un budget 2011 opérationnel dès le 1^{er} janvier. Faute d'accord, et compte tenu de la longueur des procédures décisionnelles, il faudra fonctionner mois par mois sur la base du budget 2010 divisé en 12 parts. Premières victimes de cette situation, les nouveaux chantiers prévus pour l'an prochain : le Service Européen d'Action Extérieure (nom de baptême du service diplomatique de Mme ASHTON), les autorités de supervision financière et le réacteur expérimental à fusion nucléaire Iter, ne pourront démarrer en l'absence de financement.

A l'origine du désaccord : le droit de regard du Parlement européen sur les recettes à venir de l'Union. En effet, alors que les eurodéputés avaient accepté de ramener de 6 % à 2,91 % le taux d'augmentation du budget 2011 par rapport à 2010 pour prendre en compte les contraintes budgétaires nationales des Etats membres, ils exigeaient en contrepartie une déclaration politique annexée au budget leur accordant à l'avenir un droit de regard décisif tant sur les ressources que sur les dépenses.

En accordant au Parlement européen des pouvoirs accrus, notamment en matière budgétaire, le Traité de Lisbonne a ouvert la voie à un rééquilibrage entre institutions. Les tensions sur le budget 2011 sont la manifestation d'une lutte de pouvoir entre le Parlement, qui défend ses nouvelles prérogatives et le Conseil, c'est-à-dire les Etats membres, qui n'entendent rien lâcher des leurs....

Alain MARTY
Centre d'Information Europe Direct
Chambre d'Agriculture d'Auvergne